HORAIRE Automne 2024



ACCUEIL ST-CÔME

Les horaires sont sujets à changement sans préavis et peuvent varier selon la température et le lever du jour.

L'enregistrement pour la chasse à l'orignal et au chevreuil doit obligatoirement être fait par une préposée au poste d'accueil.

SEPTEMBRE 2024							
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
8 - Fin pêche	9	10	11	12	13	14	
7h à 18h	7h à 18h	7h à 18h	7h à 18h	7h à 18h	7h à 20h	7h à 18h	
15	16	17	18	19	20	21	
7h à 16h	8h à 13h	8h à 13h	8h à 13h	8h à 13h	8h à 20h	8h à 16h	
22	23	24	25	26	27	28 - Arc & Arb	
8h à 16h	8h à 13h	8h à 13h	8h à 13h	8h à 18h	8h à 20h	7h à 16h	
29	30						
8h à 16h	8h à 13h						

OCTOBRE 2024							
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
		1	2	3	4	5	
		8h à 13h	8h à 13h	8h à 13h	8h à 20h	7h à 16h	
6	7	8	9	10	11	12 - Carabine	
8h à 18h	8h à 13h	8h à 13h	8h à 13h	8h à 18h	8h à 20h	7h à 16h	
13	14	15	16	17	18	19	
8h à 16h	8h à 13h	8h à 13h	8h à 13h	8h à 13h	8h à 20h	7h à 16h	
20	21	22	23	24	25	26	
8h à 18h	8h à 13h	Auto-enregistrement	Auto-enregistrement	Auto-enregistrement	14h à 19h	8h à 16h	
27	28	29	30	31			
8h à 14h	Auto-enregistrement	Auto-enregistrement	Auto-enregistrement	Auto-enregistrement			

NOVEMBRE 2024							
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
					1	2	
					14h à 19h	8h à 16h	
3	4	5	6	7	8	9 - Arc & Arb	
8h à 14h	Auto-enregistrement	Auto-enregistrement	Auto-enregistrement	8h à 18h	8h à 20h	7h à 16h	
10	11	12	13	14	15 - Fusil, Arc, Arb	16	
8h à 16h	8h à 13h	8h à 13h	8h à 13h	8h à 18h	8h à 20h	7h à 16h	
17	18	19	20	21	22	23	
8h à 18h	8h à 13h	Auto-enregistrement seulement jusqu'au printemps 2025					

Prenez note qu'il n'y aura aucune circulation de VTT permise durant la période de chasse à l'orignal (arc, arbalète et carabine), soit du 28 septembre au 20 octobre 2024 inclusivement.

Seuls les membres détenteurs d'un forfait faunique ainsi que les détenteurs d'un droit journalier en chasse au petit gibier pourront circuler pendant la période de chasse à l'orignal (arc et arbalète), soit du 28 septembre au 6 octobre 2024 tout en respectant les chasseurs à l'affût et uniquement sur les chemins principaux.

La chasse au petit gibier est interdite durant la chasse à l'orignal (carabine), soit du 12 au 20 octobre 2024.

Les sentiers pédestres, les observatoires et les sentiers VTT fédérés seront fermés pendant toute la période de chasse à l'orignal (arc, arbalète et carabine), soit du 28 septembre au 20 octobre 2024 inclusivement.

Il n'y aura aucune restriction/interdiction pendant la chasse au chevreuil du 9 au 17 novembre 2024, mais nous vous demandons de respecter les chasseurs au chevreuil. Informez-vous des secteurs libres à l'accueil.

Les postes d'accueil seront fermés pour le reste de la saison à partir du 19 novembre 2024. À partir du 19 novembre 2024, s'inscrire à l'auto-enregistrement seulement. Il est obligatoire de toujours remettre votre feuillet d'enregistrement à la sortie.